

**SYNTHÈSE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**Service public d'eau  
potable de Syndicat  
Mixte d'Alimentation  
en Eau Potable de  
SAIX-NAVES -  
Délégation de Service  
Public d'eau potable**



# 1. CONTEXTE CONTRACTUEL

## CONTRACTANT

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DE SAIX-NAVES

## PÉRIMÈTRE DU SERVICE

LABRUGUIERE, NAVES, SAIX

## DATE DE DÉBUT DU CONTRAT

01/01/2013

## DATE DE FIN DU CONTRAT

31/12/2024

## DÉLÉGATAIRE

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux



## 2. ORGANISATION LOCALE



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Consommateurs



HABITANTS  
DESSERVIS

4 502



ABONNÉS

2 224



CONSOMMATION  
MOYENNE

135  
l/hab/j



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Exploitation



NOMBRE  
D'INSTALLATIONS  
DE PRODUCTION

1



NOMBRE DE  
RÉSERVOIRS

2

d'une capacité totale de  
1 950 m<sup>3</sup>



STATIONS DE  
POMPAGE ET DE  
SURPRESSION

0



CANALISATIONS  
DE DISTRIBUTION

84 km



NOMBRE DE  
BRANCHEMENTS

2 013



NOMBRE DE  
COMPTEURS

2 314



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Exploitation

### Attention :

(\*) La baisse du rendement s'explique par le fait que lorsqu'on passe d'une estimation à une relève réelle sur 18 mois ramenée à 12 mois, on crée un décalage temporel dans les calculs. En effet, les volumes mis en distribution sont comptabilisés sur 12 mois alors que les volumes consommés sont issus d'une moyenne calculée sur 18 mois puis ramenée à 12 mois. Cette différence de période de référence peut conduire à sous-estimer les volumes réellement consommés sur l'année considérée, particulièrement si la consommation n'est pas linéaire sur l'année (variations saisonnières). Cela entraîne mécaniquement une baisse apparente du rendement qui ne reflète pas nécessairement la réalité des pertes du réseau.



### RENDEMENT du réseau de distribution

Objectif Grenelle 2 : 66,60 %

70,8 (\*) %

88,3 % en 2023

### INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

3,30  
m<sup>3</sup>/j/km

1,31 m<sup>3</sup>/j/km en 2023

### INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

sur une échelle de 0 à 120

94

94 en 2023

### TAUX d'interruption de service non programmé

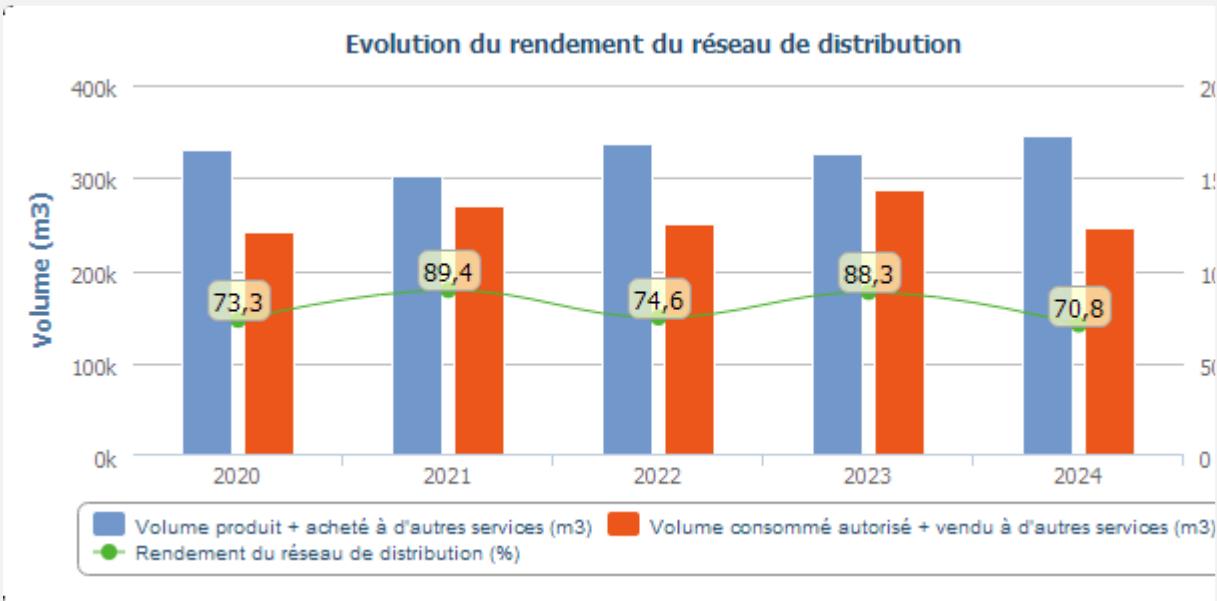
2,70 %

4,96 en 2023



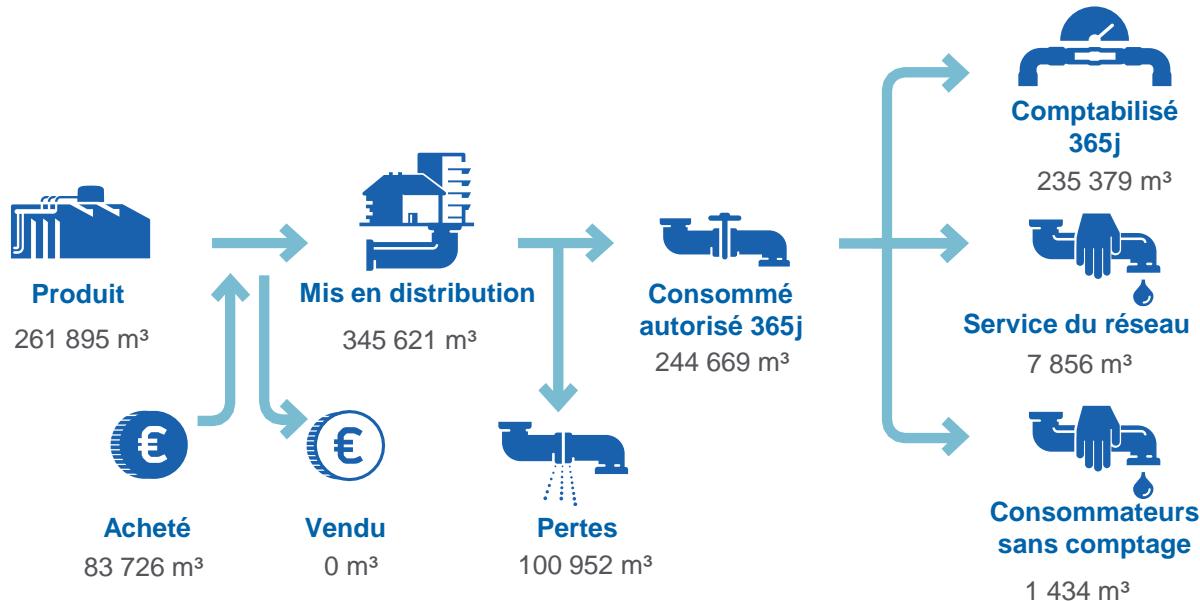
# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Exploitation



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Exploitation



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Exploitation



### ANALYSES MICROBIOLOGIQUES\*

100,0 %

100,0% en 2023



### ANALYSES PHYSICOCHIMIQUES\*

100,0 %

100,0% en 2023

\*Conformes aux normes du Ministère de la Santé



# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Prix du Service



**PRIX DE L'EAU**  
(pour une consommation  
annuelle de 120m<sup>3</sup>)

**3,09 €/m<sup>3</sup>**

2,44 €/m<sup>3</sup> en 2023

# 3. CHIFFRES CLÉ DU SERVICE

## Prix du Service

SAIX	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
<b>Prix du service de l'eau potable</b>					
<b>Part délégataire</b>			<b>150,24</b>	<b>174,20</b>	<b>15,95%</b>
Abonnement			46,16	53,00	14,82%
Consommation	120	1,0100	104,08	121,20	16,45%
<b>Part syndicale</b>			<b>80,72</b>	<b>81,29</b>	<b>0,71%</b>
Abonnement			31,74	31,74	0,00%
Consommation	120	0,4129	48,98	49,55	1,16%
<b>Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) *</b>	120	0,0600	<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>39,60</b>	<b>88,80</b>	<b>124,24%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120		39,60		
Consommation d'eau Potable	120	0,3200		38,40	
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,4200		50,40	
<b>Total € HT</b>			<b>277,76</b>	<b>351,49</b>	<b>26,54%</b>
TVA			15,28	19,33	26,51%
<b>Total TTC</b>			<b>293,04</b>	<b>370,82</b>	<b>26,54%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,44</b>	<b>3,09</b>	<b>26,64%</b>

(\*) A partir du 1/1/2025, et conformément à l'arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996, la redevance "Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)" figurera bien dans la rubrique "Organismes publics" de la facture transmise aux usagers. Pour des facilités de comparaison pour les besoins du RAD 2024, elle n'a pas été déplacée cette année. Elle sera réintégrée dans la bonne rubrique à partir du RAD 2025.

# 4. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

## La réforme des redevances des agences de l'eau

Effective à partir de 2025 :

- Elle supprime certaines redevances existantes (pollution non-domestique, modernisation des réseaux),
- Elle instaure de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable, et deux autres liées à la performance des services d'eau et d'assainissement,
- Ces redevances peuvent être répercutées sur les factures dès 2025. Plusieurs décrets et arrêtés publiés en 2024 précisent les modalités d'application.

## La directive européenne 2020/2184 sur la qualité de l'eau potable

Rentre désormais pleinement en vigueur.

- Elle renforce les normes de qualité de l'eau, notamment sur de nouveaux polluants comme les PFAS,
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoire la mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) élaboré sous la responsabilité de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau avec des échéances en 2027 et 2029.



# 4. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

## Les PFAS (et autres paramètres nouvellement réglementés)

- Une instruction publiée en 2024 à destination des ARS et préfets précise la gestion des risques liés aux PFAS dans l'eau potable, impose une information transparente des populations en cas de non-conformité et rappelle les incertitudes scientifiques concernant cette famille de substances.

## Les métabolites de pesticides : des critères de gestion toujours en évolution

- Des avis sur les métabolites de pesticides dans l'eau potable publiés 2024 par l'Anses, viennent préciser le caractère pertinent de plusieurs métabolites et les seuils sanitaires associés.
- Un rapport ministériel sur la gestion des aires d'alimentation des captages a souligné la fréquence de détection de ces substances, appelant à des actions et une harmonisation européenne.
- Un arrêté interministériel sur les captages sensibles aux pollutions est attendu en 2025.



# 5. VIE DU SERVICE

## Exploitation



NOMBRE DE  
BRANCHEMENTS  
RENOUVELÉS

6

DONT :

2  
par le  
déléguataire

15  
branchements  
en plomb  
renouvelés

branchements  
restant à fin  
2024



LONGUEUR DE  
CANALISATIONS  
RENOUVELÉES

0 m



NOMBRE DE  
COMPTEURS  
REEMPLACÉS

572

TAUX MOYEN DE  
RENOUVELLEMENT  
DES RÉSEAUX

0,23 %  
sur les 5 dernières  
années



# 5. VIE DU SERVICE

## Exploitation



SUR  
CANALISATION

6

SUR  
BRANCHEMENTS

11

SUR  
COMPTEURS

19

LINÉAIRE SOUMIS  
À RECHERCHE DE  
FUITE

30 780 m



# 5. VIE DU SERVICE

## Consommateurs



TAUX  
D'IMPAYÉS

0,53 %

0,17 % en 2023



TAUX DE  
RÉCLAMATIONS  
ÉCRITES  
pour 1 000 clients

0,45

0,00 en 2023



TAUX DE RESPECT  
DU DÉLAI  
D'OUVERTURE DES  
BRANCHEMENTS

100,00 %

100,00 % en 2023



# 6. L'ÉCONOMIE DU CONTRAT

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

## Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I2080 - SYNDICAT DE SAIX-NAVES-AEP

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>606 535</b>	<b>624 752</b>	<b>3,0 %</b>
Exploitation du service	303 972	327 959	
Collectivités et autres organismes publics	267 780	262 706	
Travaux attribués à titre exclusif	23 014	18 884	
Produits accessoires	11 769	15 203	
<b>CHARGES</b>	<b>672 753</b>	<b>686 093</b>	<b>1,98 %</b>
Personnel	129 726	122 618	
Energie électrique	19 211	31 373	
Achats d'eau	57 423	71 671	
Produits de traitement	328	2 535	
Analyses	9 858	12 682	
Sous-traitance, matière et fournitures	73 591	88 542	
Impôts locaux et taxes	3 495	4 579	
Autres dépenses d'exploitation	22 966	18 279	
télécommunications, poste et télégestion	5 170	4 825	
engins et véhicules	22 207	20 219	
informatique	18 868	20 199	
assurances	4 874	4 104	
locaux	5 651	5 595	
autres	- 33 807	- 36 659	
Contribution des services centraux et recherche	19 943	18 291	
Collectivités et autres organismes publics	267 780	262 706	
Charges relatives aux renouvellements	50 132	45 291	
pour garantie de continuité du service	12 423	7 116	
programme contractuel (renouvellements)	20 762	29 864	
fonds contractuel (renouvellements)	16 948	8 310	
Charges relatives aux investissements	5 740	5 826	
programme contractuel (investissements)	2 317	2 352	
investissements incorporels	3 423	3 474	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	12 558	1 696	
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 66 218</b>	<b>- 61 340</b>	<b>7,37 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 66 217</b>	<b>- 61 340</b>	<b>7,37 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

09/03/2025

